



## Partenariat dans le cadre des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté

NOM de l'association (ou organisme ou administration) :  
France ADOT 67 Association pour le Don d'Organes et de Tissus Humains  
Adresse  
ADOT 67 Maison des Associations 1a, Place des Orphelins  
67000 - STRASBOURG:  
Personne(s) référente(s) :  
(éventuellement par secteur géographique)  
Christiane DEBS, Présidente de l'ADOT 67  
03 88 14 00 88 portable : 06 07 12 54 42

Domaine d'intervention :  
Information sur le Don d'Organes et de Tissus Humains  
Notre Association intervient depuis des années dans ce domaine, dans le cadre des cours d'SVT, également en classe de philosophie avec une approche plus importante concernant l'éthique.  
Nos interventions sont non directives. Les intervenants ont suivi des formations, et nous nous adaptons aux âges des élèves dans les classes où nous sommes invités à intervenir. Nous avons divers supports : films, power point, documents imprimés.  
Durée de nos interventions : toujours en fonction de la demande du professeur chez lequel nous intervenons :  
Soit : 1 H ou 1 H 30 ou 2 H, Des documents sont mis à la disposition des élèves qui le souhaitent.

Zone géographique d'intervention :  
Tout le Bas-Rhin  
Type d'actions pouvant être menées avec les établissements scolaires :  
Soit dans le cadre des cours d'SVT, soit lors des journées citoyennes ou autres.

Public scolaire concerné (âge, niveau) :  
Les demandes les plus fréquentes : classes de 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 1<sup>ère</sup> et Terminales.  
Les lycées techniques et professionnels, Les IUT, Les établissements privés Liste non exhaustive.  
Noms et qualifications des intervenants :  
DEBS Christiane infirmière  
MAUGIS Joëlle professeur d'SVT  
FIXARY Rosita infirmière  
SURMIN Jean-François professeur d'SVT  
FEHR Roger  
Liste non exhaustive

Agrément pour intervenir en milieu scolaire : OUI  
Si oui, date de l'agrément : 16/03/2009

Part financière demandée à l'établissement scolaire :  
Intervention – déplacement – mise à disposition de documents  
50 euros par demi-journée